

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

DÉLIBÉRATION N° 2026-29

Le trente et un mars deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

Date de la convocation : 26/03/2026

Date d'affichage 26/03/2026

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Christophe GOURLAOUEN, Sebastien CLOAREC,
Cédric LEFEBVRE, Maxime DUPRÉ, Donovan LIOT, Bruno DARONAT, Romain
VILLALBA

Mesdames Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

Absents excusés : Madame Stéphanie LAGARDE avec pouvoir à
Madame Christine DESHERBAIS

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien CLOAREC

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

N° 2026-29 : Opération d'affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026

Après la clôture de l'exercice 2025, il est constaté les excédents suivants :

Fonctionnement (avant affectation du résultat) :	18 353.37 €
Investissement :	20 819.08 €

Il est nécessaire de procéder à une affectation des résultats :

L'excédent de fonctionnement est affecté au budget primitif comme suit :

En R 002 (fonctionnement) :	7 353.37 €
En R 1068 (investissement) :	11 000.00 €

L'excédent d'investissement est affecté au Budget primitif au R 001.

Les affectations du résultat 2025 au budget primitif 2026 sont APPROUVÉES à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance du 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Benoit HUE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.